

des services des canaux qui devront se déplacer par suite de la fin des travaux de la voie maritime du Saint-Laurent. Depuis 1955, cependant, le ministère étudie constamment les problèmes afférents aux départs d'employés prévus. Il y a eu de nombreuses assemblées entre les gens du ministère et des fonctionnaires de l'Administration, de même qu'entre les gens du ministère et les membres de la Commission du service civil. La Commission a été tenue au courant de l'évolution de la situation, et elle a approuvé les recommandations faites occasionnellement par le ministère en vue d'aider les employés dans leurs initiatives personnelles pour trouver d'autres emplois. Par exemple, la Commission a autorisé le ministère à accorder des congés sans rémunération aux employés qui voulaient faire l'essai d'un emploi en dehors du fonctionnarisme.

MALONE (N.-Y.)—MONTRÉAL (P.Q.)—DISCONTINUATION DU SERVICE FERROVIAIRE

Question n° 6—L'hon. M. Chevrier:

1. La *New York Central Railway Company* a-t-elle fait une demande en vue de discontinuer le service des voyageurs entre Malone (New-York) et Montréal (P.Q.)?
2. A-t-on décrété la cessation de ce service? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?
3. A-t-on présenté une requête de protestation de la part de certains résidents des centres atteints par la cessation de ce service? Dans le cas de l'affirmative, à qui a-t-on présenté cette requête?
3. A-t-on présenté des requêtes auprès de la *New York Central Railway*, ou de la Commission des transports, en vue d'un nouvel examen de cette décision? Dans le cas de l'affirmative, qu'en est-il résulté?

5. Les personnes intéressées ont-elles interjeté appel auprès du gouverneur en conseil, selon l'article 53 de la Loi sur les chemins de fer?

Réponse de l'hon. George H. Hees (ministre des Transports):

1. Oui.
2. Oui, le 17 septembre 1958.
3. Oui. Les signataires de cette requête l'ont remise à l'honorable député de Beauharnois-Salaberry qui, par la suite, l'a portée à l'attention du ministre des Transports. Elle a plus tard été renvoyée à l'honorable député avec une note explicative.
4. De nombreuses instances ont été faites auprès du ministre des Transports avant l'annonce du jugement de la Commission des transports le 4 novembre 1958. Toutes ces instances ont été portées à l'attention de la Commission.
5. Non.

CHEMIN DE HAY-RIVER À YELLOWKNIFE, T. DU N.-O.

Question n° 98—M. Hardie:

1. Durant les années 1956-1957, 1957-1958 et du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 1958, combien de milles de route a-t-on construits dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le secteur allant de Hay-River à Yellowknife?
2. Quels ont été les frais d'arpentage durant chacune de ces années?
3. Durant chacune de ces années, quels ont été les frais de construction, compte tenu du déblaiement?

Réponse de l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):

	1956-1957	1957-1958	1958 (1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre)
1. Nombre de milles de route construits..... (déblayés, régalés, gravelés ou gravelés pour la circulation)	36 milles.....	56.7 milles, plus 38.7 milles déblayés seulement	51.6 milles, plus 46.3 milles déblayés seulement
2. Frais d'arpentage.....	\$121,800 pour 111 milles complètement arpentés	\$183,700 pour 148 milles complètement arpentés	\$38,300 pour 24 milles complètement arpentés
3. Frais de construction..... (y compris la surveillance)	\$1,018,500.....	\$2,339,000, plus \$217,500 pour déblayage	\$1,941,500 plus \$260,200 pour nettoyage, plus \$288,500 pour le pont de la rivière Kakisa

MODÈLES D'UN DRAPEAU CANADIEN

Question n° 107—M. Howard:

Combien de modèles d'un drapeau canadien le gouvernement a-t-il dans ses dossiers?

Réponse de l'hon. Henri Courtemanche (secrétaire d'État):

1347.

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—INSPECTIONS DU GÉNIE

Question n° 110—M. Winch:

1. Durant la construction des ouvrages relevant de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, celle-ci a-t-elle institué son propre service d'inspection des travaux de génie?